



**Philip Thibodeau**

Conseiller juridique

Ligne directe : (514) 598-3850

Télécopieur (514) 598-3839

Courriel : [philip.thibodeau@energir.com](mailto:philip.thibodeau@energir.com)

Adresse courriel pour ce dossier : [dossiers.reglementaires@energir.com](mailto:dossiers.reglementaires@energir.com)

**PAR SDE ET PAR MESSAGER**

Le 21 mai 2019

M<sup>e</sup> Véronique Dubois

Secrétaire

**RÉGIE DE L'ÉNERGIE**

Tour de la Bourse

800, Place Victoria - bureau 2.55

Montréal QC H4Z 1A2

**Objet : Demande concernant la mise en place de mesures relatives à l'achat et la vente de gaz naturel renouvelable**  
**Notre dossier : 312-00833**  
**Dossier Régie : R-4008-2017**

---

Chère consœur,

La présente lettre fait suite aux audiences qui ont eu lieu les 7 et 8 mai 2019 dans le cadre du dossier mentionné en objet.

**CONFIDENTIALITÉ DES NOTES STÉNOGRAPHIQUES**

Préalablement à la tenue des audiences des 7 et 8 mai 2019, la Régie a requis la présence d'un témoin d'Énergir afin de répondre à ses questions concernant l'entente relative à l'achat de gaz naturel renouvelable (« **GNR** ») conclue avec Tidal Energy Marketing inc. (« **Tidal** »)<sup>1</sup>. Compte tenu de la nature confidentielle de l'entente, la Régie a alors indiqué que cette portion de l'audience se déroulerait à huis clos<sup>2</sup>.

Or, tel que requis par la Régie au terme de l'audience du 8 mai 2019<sup>3</sup>, Énergir dépose sous pli confidentiel une copie des notes sténographiques du huis clos qui identifie les passages devant demeurer confidentiels, et ce, pour les motifs suivants :

- Confidentialité de l'entente entre Énergir et Tidal<sup>4</sup> (*huis clos, NS, vol. 3, pages 11 à 18, 20 à 23, 28, 35, 36, 52 et 66*).
- Confidentialité des ententes avec d'autres fournisseurs (*huis clos, NS, vol. 3, page 39*).

---

<sup>1</sup> Lettre de la Régie du 18 avril 2019 (A-0017).

<sup>2</sup> Lettre de la Régie du 2 mai 2019 (A-0020).

<sup>3</sup> Huis clos, NS, vol. 3, p. 93.

<sup>4</sup> Voir à cet égard l'affidavit de M. Vincent Regnault du 16 novembre 2017 (B-0010).

- Informations protégées par le secret professionnel (*huis clos*, NS, vol. 3, pages 38, 54, 55, 56, 60 et 66)

## COMPLÉMENT D'ARGUMENTATION

Dans le cadre de l'audience à huis clos du 8 mai 2019, la Régie a soulevé plusieurs questions additionnelles de nature juridique quant à l'achat et à la vente de GNR par Énergir, notamment en vertu des articles 53, 72 et 81 de la *Loi sur la Régie de l'énergie*. La Régie a alors demandé à Énergir de lui revenir par lettre avec une proposition quant à la manière dont ces questions devraient être traitées<sup>5</sup>.

À cet égard, Énergir propose de soumettre un complément d'argumentation par écrit au plus tard le 24 mai 2019, lequel couvrira l'ensemble des questions soulevées par la Régie. Énergir invite ainsi la Régie à confirmer si cette avenue lui convient.

Nous vous prions d'agréer, chère consoeur, nos salutations distinguées.

(s) Philip Thibodeau

Philip Thibodeau  
PT/mb

p.j.

---

<sup>5</sup> Huis clos, NS, vol. 3, p. 93.